



Commune de Beauvechain Conseil communal

Lundi 28 avril 2025

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 28 avril 2025.

La séance a débuté avec la présentation de la méthodologie qui sera utilisée par Monsieur Faska Khrouz, auditeur des finances locales.

Le Conseil a ensuite pris connaissance de l'arrêté du Gouvernement wallon accordant le titre honorifique de ses fonctions de Bourgmestre à Monsieur Marc Deconinck, maïeur de Beauvechain du 14 avril 1993 au 3 décembre 2018. Un titre honorifique peut être une manière de reconnaître et de valoriser les services rendus par le bourgmestre à la communauté. Cela peut inclure des années de dévouement, des réalisations significatives ou des contributions exceptionnelles au bien-être de la commune.

La séance s'est poursuivie avec la prise de connaissance des rapports d'activités 2024 de la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme ainsi que du Conseiller en Environnement, approuvés par le Collège communal en date du 25 mars dernier.

Une convention de partenariat avec le CRABE est ensuite approuvée à l'unanimité.

L'EPN de Beauvechain collaborera avec le CRABE asbl de Jodoigne pour encadrer des stagiaires afin de les aider à se réinsérer dans le domaine numérique. Cette collaboration est gratuite et n'entraîne aucun coût pour la commune de Beauvechain. Elle s'inscrit dans une démarche communautaire basée sur des valeurs de solidarité, de coopération, de responsabilisation et de démocratie. L'animateur de l'EPN apportera son expertise et encadrera les participants en respectant ces principes, tandis que les stagiaires resteront sous la responsabilité du CRABE asbl.

Cette convention est établie dans le cadre du module « Reconnecte-toi » et concerne le travail mené autour de l'inclusion numérique.

La charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap a été approuvée à l'unanimité. À travers cette charte, la Commune et le CPAS de Beauvechain s'engagent à travailler sur les éléments qui y sont repris au cours de la mandature, afin de garantir les droits et devoirs de la personne en situation de handicap. Les efforts réalisés pour les personnes en situation de handicap profitent à l'ensemble de la communauté.

Le conseil a ensuite pris acte de la désignation de deux délégués communaux à l'Assemblée générale de la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon (Brigitte Wiaux et Louise Arbalestrie) avant d'approuver les points à l'ordre du jour des assemblées générales d'IMIO et de l'IPFBW à l'unanimité.

Le sentier 24 ne sera pas déplacé

Le Conseil communal a décidé par 15 voix pour et 4 abstentions (B.ENSEMBLE) de refuser la demande de déplacement du sentier 24 à Hamme-Mille, se référant à la légalité, en l'occurrence au décret « voirie » et notamment afin de ne pas fragiliser l'ensemble du maillage des voiries communales et de privilégier l'intérêt général.

Avant de poursuivre à huis clos avec les points concernant le personnel enseignant, les conseillers ont enfin approuvé par 15 voix pour (B.ENSEMBLE et ECOLO-GROEN) et 3 contre (B.a.V) le cahier des charges du contrat-cadre pour diverses missions d'auteur de projet pour les deux prochaines années.

Depuis le 1er octobre 2023, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !